

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 11 février 2026

Date de la convocation : 05/02/2026  
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2026

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	23
Représentés :	05
Votants :	28

L'an **deux mille vingt-six**, le **onze février à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Lydia LENAIN, Jean-Michel POTS, Sonia PREHOUBERT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Yves MORANDEAU pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Mme Laurence LUIS-LEON, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absent excusé : Madame Cécile PETIT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VELUT

#### Délibération n°

**2026\_D\_003**

#### Objet de la délibération : **RENOUVELLEMENT DE COMPTE A TERME**

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004 fixant le régime des dérogations à l'obligation de dépôt de fonds au Trésor pour le secteur public local,

Vu l'article L. 1618-2 du code général des collectivités territoriales précisant en particulier les conditions d'origines des fonds,

Vu le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 définissant notamment la liste des recettes exceptionnelles dont les fonds peuvent faire l'objet d'un placement dans l'attente de leur réemploi,

Considérant que la commune a réalisé diverses cessions en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 pour un total de 157 455 € :

- Titre 107/2019 de 250 € pour la cession d'un tracteur tondeuse Kubota,
- Titre 183/2019 de 1 500 € pour la cession d'un tracteur tondeuse John Deere X300R,
- Titre 294/2019 de 11 000 € pour le remboursement vol de camion benne du 23/5/2019,
- Titre 372/2019 de 70 000 € pour la cession des parcelle ZT 81,131,133 et 135,
- Titre 392/2019 de 19 082 € pour la cession des parcelle ZT 81,131,133 et 135,
- Titre 393/2019 de 483 € pour la cession de la parcelle YM 97,
- Titres 449/2020 de 42 640 € pour la cession de terrain à la SCI Mony Preize,
- Titre 179/2021 de 8 000 € pour la cession d'un désherbeur,
- Titre 3/2022 de 4 000 € pour la cession d'une camionnette,
- Titre 133/2023 de 500 € pour la cession d'un tracteur.

Considérant que le compte à terme souscrit le 28/02/2025 pour 157 000 € arrive à échéance,

Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler le compte à terme auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques pour un montant de 157 000 €. Il sera ouvert au taux fixe en vigueur au jour de l'ouverture pour une durée d'un an. Ce type de placement ne comporte aucun frais.

En cas de nécessité, Madame le maire est autorisée à mettre fin par anticipation à ce compte à terme.

L'éventuelle reconduction de ce placement sera soumise à un nouvel accord du Conseil Municipal à l'échéance du compte ouvert.

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 1 Abstention et 28 voix Pour

‣ **ACCEPTE** de renouveler le compte à terme auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques pour un montant de 157 000 €.

‣ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

